

Conseil communal de Lausanne

Initiative : interpellation urgente
Titre : **Quelles mesures pour enfin éradiquer l'infestation de punaises de lit dans les hébergements d'urgence ?**
Initiant-e(-s) : Anaïs TIMOFTE

Plusieurs lieux d'hébergement d'urgence sont concernés par une infestation aux punaises de lit. Alors que l'infestation dure depuis plusieurs mois, nous interpellons la Municipalité au sujet de sa réactivité ainsi qu'à l'efficacité des mesures quant à l'éradication de ce fléau. Les personnes fréquentant les structures d'urgence étant contraintes de circuler fréquemment de l'une à l'autre, nous interpellons également la Municipalité sur le bien-fondé de cette circulation contrainte au vu du mode de propagation des punaises de lit, ainsi que sur les risques pour la santé psychique et mentale.

Depuis l'hiver dernier, plusieurs lieux d'hébergement d'urgence ont été infestés par les punaises de lit. L'infestation a vraisemblablement d'abord démarré au Sleep-in, puis, celle-ci s'est répandue dans l'ensemble du réseau. Si des mesures ont été prises au Sleep-in afin d'éradiquer ce fléau au mois de décembre 2021, avec la fermeture du site durant 6 semaines en hiver et le traitement de l'ensemble des pièces, force est de constater que celles-ci n'ont pas été suffisantes puisque les punaises sont toujours présentes.

Les punaises pondant non seulement dans les meubles, les fissures des murs et du sol, mais aussi dans les habits et tissus, avec la circulation importante des personnes sans-abri entre les différents lieux d'hébergement d'urgence, l'infestation s'est étendue et aggravée.

À l'Etape, des punaises ont également été découvertes dès le mois de mai 2022 par les employés. La hiérarchie a préconisé dans un premier temps que l'infestation soit traitée par les nettoyeuses du site avec des produits de pulvérisation, et que les employés lavent eux-mêmes leurs vêtements. Finalement, une entreprise de désinfection est intervenue.

À ce jour, si l'infestation ne concernait d'abord qu'une chambre, celle-ci s'est propagée dans l'ensemble des pièces, malgré l'intervention de l'entreprise spécialisée. Si l'infestation n'est pas rapidement éradiquée, des logements communautaires dans les étages supérieurs risquent également d'être touchés. Des travaux conséquents semblent envisagés, puisque les punaises ont pondu dans les interstices et reliefs des murs. En pleine infestation, et ce depuis le mois de mai, l'Etape est donc encore en attente de la réponse de la gérance de la Ville au sujet certain nombre de devis relatifs à ces travaux.

Les punaises de lit constituent un véritable fléau, pouvant provoquer des lésions cutanées importantes ainsi que des réactions graves chez certaines personnes (notamment risque de septicémie). Ceci est d'autant plus préoccupant lorsqu'il s'agit de personnes précaires ne bénéficiant pas systématiquement d'un bon accès aux

Conseil communal de Lausanne

soins. Cette infestation ne peut qu'aggraver le mal-être physique et mental des personnes sans abri, qui, à défaut d'un logement, sont contraints de dormir dans des pièces infestées et de circuler d'un jour à l'autre entre les lieux infestés. De plus, certaines personnes fréquentant les lieux d'hébergement d'urgence travaillent, et doivent pourtant se rendre au travail avec les stigmates visibles de lieux de vie insalubres, certains présentant des réactions cutanées impressionnantes. Enfin, l'infestation dans les divers lieux concernés rajoute indéniablement un stress et des difficultés aussi bien organisationnelles que mentales pour les employés.

Si des mesures semblent avoir été prises au moins au Sleep-in, nous ne pouvons toutefois que nous interroger sur le manque de rapidité et d'efficacité de ces mesures pour éradiquer ces punaises dans l'ensemble du réseau d'hébergement d'urgence. À notre connaissance, aucune mesure n'a été prise afin d'éviter la circulation des personnes sans-abri entre les divers lieux. Au contraire, les personnes sans-abri sont *contraintes* de passer d'un lieu à l'autre, en vertu du règlement qui leur est imposé. La Municipalité n'a pas envisagé, à notre connaissance, de mettre en suspens ce fonctionnement en vue d'améliorer efficacement le dispositif d'éradication.

En outre, il y a lieu de s'interroger sur le caractère durable de cette infestation depuis le début de l'année : pour des logements « standards », une entreprise de désinfection peut être réquisitionnée en quelques jours par une gérance, tandis que pour les logements d'urgence, une telle réactivité n'a pas été constatée.

Pour toutes ces raisons, nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité est-elle au courant de la propagation des punaises de lit dans l'ensemble du réseau d'hébergement d'urgence, et qu'a-t-elle fait à ce sujet ?
 2. Comment la Municipalité explique-t-elle une réaction si tardive face à l'infestation ?
 3. Pour quelles raisons la gérance de la Ville de Lausanne tarde-t-elle à donner suite aux devis nécessaires pour traiter les lieux infestés ?
 4. Afin de contenir l'infestation, la Municipalité envisage-t-elle de prendre des mesures pour éviter la circulation des personnes sans-abri entre les différents lieux d'hébergement d'urgence tout en garantissant les prestations ? Et si oui, dans quel délai ?
 5. La Municipalité reconnaît-elle les risques d'une infestation durable pour la santé physique et psychique, en particulier des personnes en situation de précarité, et que compte-t-elle faire à ce sujet ?
 6. Si des sites d'hébergement d'urgence doivent être temporairement fermés pour traiter les chambres et lieux communautaires, quelles solutions d'hébergement la ville prévoit-elle afin de garantir les prestations ?
-

Conseil communal de Lausanne

Lausanne, le 4 octobre 2022

Aais TIMOFTE

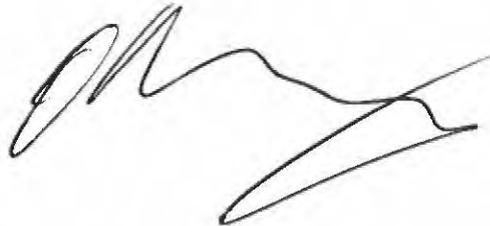
Signataire(s) :



ISABELLE BONILLO



Stina DARRUS



Pierre Conscience



OLIVIA FARMY



(franziska weinert)